

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE D'ACCORDS-CADRES
DONNANT LIEU A LA CONCLUSION DE MARCHES SUBSEQUENTS**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Concernant les accords-cadres donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents de donner délégation de signature aux personnes mentionnées, ci-après, à effet de signer dans la limite de leurs attributions respectives :

- les lettres de consultation aux entreprises titulaires de l'accord-cadre considéré,
- les lettres informant les entreprises du rejet de leur offre,
- les marchés subséquents dans la limite de la délégation de dépense qui leur a été accordée,
- les lettres de notification de chacun des marchés subséquents.

Monsieur Alain BEAUMONT, Directeur entreprises et territoires

Monsieur Fehd BENSALD, Directeur de l'UTEC

Monsieur Eric BRABO, Directeur développement commercial,

Monsieur Stéphane BON, Responsable des moyens généraux

Madame Anne-Sophie DELECLUSE-FATIN, Responsable Ressources Humaines

Madame Evelyne DULAC, Responsable Vie institutionnelle

Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur juridique

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 22 novembre 2021.

Le Président,

Signé

Jean-Charles HERRENSCHMIDT